

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

DELIBERATION ID: 059-215901604-20241217-171224\_DELIB03-DE

# DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024 / 85

#### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 27

Présents: 18

Absents excusés: 05

Procurations: 04

Absents: 04

Nombre de suffrages exprimés : 22

Pour: 22 Contre: 00 Abstentions: 00

### Séance du 17 décembre 2024

L'an deux mil vingt quatre, le dix sept décembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe GOLINVAL.

Etaient présents :

Mme ANSART Mélanie, Mme BRONSART Estelle, Mme CABAREZ Nathalie, M. CARREZ Olivier, M. COLLET Eric, Mme DEHON Ingrid, Mme DELAIRE Emeline, Mme DEMORTIER Léa, M. GARY Nicolas, M. GOLINVAL Philippe, Mme HOCQUAUX Farida, M. LIENARD Matthieu, Mme MANNINO Stéphanie, M. NOISETTE Patrick, M. SAHLI SAdresddine, Mme ROUSSEL Stéphanie, Mme TOURNAY Sabine, M. WALLOT Geoffrey

Procuration(s):

M. MUNARI Eric donne pouvoir à M. WALLOT Geoffrey, M. ROLI Jordan donne pouvoir à M. GOLINVAL Philippe, M. DE NOYETTE Philippe donne pouvoir à Mme CABAREZ Nathalie, M. BOTTIAU Christophe donne pouvoir à M. CARREZ Olivier

Etai(ent) excusé(s):

M. BOTTIAU Christophe, M. DE NOYETTE Philippe, M. DEVALLEZ Jean-Pierre, M. MUNARI Eric, M. ROLI Jordan

Etai(ent) absent(s):

M. ADAM Pascal, Mme DENIS Séverine, Mme JABEL LAFOU Samia, M. WALLERAND Jérémy

A été nommé comme secrétaire de séance : Mme TOURNAY Sabine

## OBJET : Subvention exceptionnelle à l'Association Les Restos du coeur

Pour la 40<sup>ème</sup> année consécutive, l'association des Restos du Cœur est présente depuis novembre 2024 et le sera jusque fin octobre 2025 avec ses 1.254 bénévoles pour accueillir dans ses 72 centres d'activités et centre itinérant plus de 27.000 personnes pour les faire bénéficier d'une aide alimentaire. C'est aussi plus de 2 millions de repas servis. Les demandes d'aide étant en constante augmentation, l'association sollicite un soutien de la commune pour continuer à poursuivre son action.

Sachant que les crédits inscrits au budget sont suffisants, Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention de 750 euros à l'Association des Restos du Cœur.

### Après délibération, le **Conseil Municipal** à l'unanimité des suffrages exprimés (22 voix),

ACCEPTE d'accorder une subvention exceptionnelle de sept cent cinquante euros à l'Association des Restos du Cœur.

DE CRUSSIN \*

Pour extrait certifié conforme. Fait à CRESPIN, le 17 décembre 2024 Le Maire,

Philippe GOLINVAL

Date de convocation 11 décembre 2024

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Acte rendu exécutoire après télétransmission en Préfecture le :

19 UEL 2024

Affichage le :

19 WEC 2024

Le Maire,

Philippe GOLINVAL

La Secrétaire de séance

Sabine TOURNAY

Mairie de CRESPIN 293, Rue des Déportés - 59154 CRESPIN Téléphone : 03 27 45 61 61 - Mail : contact@mairie-de-crespin.fr